

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Délibération sur le compte unique financier - SAINT CERNIN 2025 - DE\_026\_2026

Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23 avril 2026

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 13

Contre : 0

Absention : 0

*vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marion CARRIERE, et du secrétaire de séance GEORGETTE TOUZY*

**Présents :** BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOLAT, Marion CARRIERE

**Représentés:**

**Absents:** ANDRE DUJOLS

**Excusés:**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dé
--	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

015-211501754-DE\_026\_2026-DE

A G E D I

Résultats reportés	0,00	286 038,03	0,00	455 731,12	0,00
Opérations exercice	900 018,91	1 382 580,06	1 341 332,87	428 858,10	2 241 35
Total	900 018,91	1 668 618,09	1 341 332,87	884 589,22	2 241 35
Résultat de clôture		768 599,18	456 743,65		
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 193 537,57	631 294,32	1 193 53
Total cumulé	0,00	768 599,18	1 650 281,22	631 294,32	1 193 53
Résultat définitif		768 599,18	1 018 986,90		250 387,

DUJOLS ANDRE se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par CARRIERE MARION vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à CARRIERE MARION pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 5/05/2026  
et publication ou notification du 5/05/2026

La présidente,  
Carrière Marion

La présidente,  
Carrière Marion



La secrétaire de séance,  
TOUZY Georgette

*(Handwritten signature of Georgette Touzy)*

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

015-211501754-DE\_026\_2026-DE  
A G E D I